



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2020

Le Lundi 14 septembre 2020 à 19 heures se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur SERVIAN Bruno, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 15

Date de la convocation : 09/09/2020

Présents : Bruno SERVIAN - Stéphane PHILIBERT - Martine CARAYON - Pédro SANCHEZ - Michelle BLESSON - Laurent IMBERT - Frédérique MARTY - Didier LEJOUR – Sonia CHOVIN - Céline FERRAND - Christelle CHEVALIER - Ellen PETIT - Rémi BRET - Marie-Danielle GELIBERT

Excusé :

Pouvoir : Pierrick CLARET pour Bruno SERVIAN

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane PHILIBERT

Ouverture de Séance à 19h00

Le compte rendu du conseil municipal du 10 juillet est adopté à l'unanimité. (14/14)

Arrivée Rémi Bret

1-Avenant aux contrats et titularisation des agents d'animation

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il rappelle également la délibération DE_0247_2019 qui a créé 3 contrats d'animation périscolaire pour les « tape » et la cantine ainsi que la stagiairisation de 2 agents d'animation occupants des postes d'ATSEM à l'école maternelle (agent d'animation qui passent le concours d'atsem).

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison des activités dans le cadre des rythmes scolaires lié au Pedt et du maintien des temps d'accueil péri-éducatifs (TAPE), il y a lieu de recruter trois agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions prévues à l'article 3 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (BOSCHER SAGNARD ELOI).

Considérant la stagiairisation en 2019 de 2 agents et le suivi de formation d'intégration, il y a lieu de titulariser les agents qui donnent satisfaction (Mme VANHOUDT, Mme BOUVIER).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- DE TITULARISER les agents d'animation permanent à temps non complet, l'un au 01.09.2020 et l'autre au 14/10/2020 pour un temps de travail, respectivement, de 30.8/35h et 26.9/35h.
- DE RECRUTER trois emplois non permanents au grade d'adjoint d'animation catégorie C1 à temps non complet en période scolaire (10.19/35 ; 11.76/35 et 22.74/35) du 31.08.2020 au 31.08.2021.
- QUE les rémunérations sont fixées sur les bases des grilles indiciaires relevant du grade d'adjoint d'animation.
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants

2- Contrat Aidé 2020

Monsieur de maire rappel à l'assemblée la délibération DE_028_2018 créant un poste dans le cadre PEC Parcours Emploi Compétences.

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi- formation- accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé.

Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : animateur périscolaire
- Durée du contrat : 6 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec la mission locale et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- DE CREER un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : animateur périscolaire
- Durée des contrats : 6 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

3- La création d'emplois d'agents recenseurs

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer l'emploi d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement ;
Comme pour le recensement précédent, la création de 3 emplois d'agents recenseurs pour la période allant de mi-janvier à mi-février sera nécessaire. Une prochaine délibération fixera les modalités de rémunération (forfait).

4- Modification de crédits

Budget principal de la commune :

- Les chapitres globalisés d'ordre, relatifs aux dotations aux amortissements, ne sont pas équilibrés :
042 : 20.700 € versus 040 : 20.699 €. L'écriture d'équilibrage d'1 € sera passé au compte 040.

Budget Lotissement :

- Les résultats reportés de l'exercice précédent consistent en un excédent de fonctionnement de 617.499,97 € et un déficit en investissement de 27.231,79 €.

Le résultat de fonctionnement sera en parti utilisé pour couvrir le déficit d'investissement.

Budget Eau/Assainissement :

- Le montant des dépenses imprévues dans la section investissement seront ramenés dans le budget de la somme de 2 500 € à 1 312 €.

5- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

Stéphane PHILIBERT indique qu'une enveloppe a été budgétisé et qu'il est nécessaire de définir la répartition aux associations,

ASSOCIATIONS	2020
Aide et partage	900
Amicale des parents	200
Amicale des pompiers	200
Amis de Montvendre	500
Asso Anciens Combattants	300
Club des trois ponts	600
Club des 3 ponts pour repas des anciens	871
Coop maternelle	250
En Avant Montvendre	2 200
La comédia théâtre	500
Ligue nationale contre le cancer	100
USEP Montvendre	1450
Booster 26	250
Les vieux Pistons de la Raille	100
prevention routiere	100
4L trophy	200
TOTAL	8 721

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le versement des subventions ci-dessus pour un montant de 8 721 €,
- De décider de prélever la dépense sur les crédits ouverts à l'article 6574.

6 – Vente et échange de terrain :

Le maire informe que plusieurs régularisations de terrain vont intervenir.

D'une part, en lien avec les travaux du cœur de village, il s'agit d'un échange avec Mr BARLATIER portant sur un triangle devant la salle communale (ex-cabine téléphonique) contre le chemin d'accès à la remise BARLATIER (à ressortir du domaine public -DP)

De plus, un échange de terrain entre la commune et Mr et Mme JOUZIER portant sur l'acquisition de terrain route de bel air pour la ZA L'argot en échange du terrain d'accès aux propriétés JOUZIER / DOULCET quartier le Thuillier (issu du DP).

Enfin, issu du DP également, vente d'une partie de la voirie du chemin de l'Allard à l'angle de la maison de la famille ANDRE.

Monsieur le Maire est autorisé à procéder aux démarches préalables (Document d'Arpentage) en vue de la réalisation des enquêtes publiques.

7-Constitution d'une servitude de passage de canalisation souterraine des eaux usées sur les parcelles ZE 106 et ZE 56 :

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet de construction de M. Mme Jean-Paul MATHIOT sur la parcelle ZE 167, qu'ils doivent prochainement acquérir de M. Gilbert SYLVESTRE, il est nécessaire que cette propriété puisse se raccorder au tout à l'égout situé sur la parcelle ZE 56 devant la propriété BARLATIER (ZE 99), en passant par les parcelles ZE 106 et ZE 56 et bénéficie à cet égard d'une servitude de passage de canalisation souterraine des eaux usées.

Dans le cadre de ces opérations, il rappelle que les parcelles ZE 106 et ZE 56 appartiennent à la commune et que s'y trouvent le vestiaire du terrain de foot ainsi qu'une partie des abords de ce dernier. Il rappelle également en tant que de besoin, que la constitution d'une servitude de passage de canalisation souterraine des eaux usées est compatible avec l'affectation de ces parcelles.

Il est donc proposé de grever sur la commune de MONTVENDRE, les parcelles ZE 106 et ZE 56 d'une servitude conventionnelle réelle et perpétuelle de passage de canalisation souterraine des eaux usées afin que la parcelle ZE 167 qui sera le fonds dominant puisse se raccorder au tout à l'égout public se situant sur la parcelle ZE 56 en traversant les parcelles ZE 106 et ZE 56 qui seront fonds servant, sans indemnité de part ni d'autre.

A cet effet, il est également proposé en tant que de besoin de constater que cette servitude est compatible avec l'affectation des parcelles grevées, ainsi que de faire supporter les frais de constitution de cette servitude par M. Gilbert SYLVESTRE, propriétaire actuel de la parcelle ZE 167, et de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien ce dossier et signer tous les documents nécessaires et l'acte notarié, ainsi que pour fixer et approuver les termes de cette servitude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-DECIDE de grever sur la commune de MONTVENDRE, les parcelles ZE 106 et ZE 56 (fonds servant) d'une servitude conventionnelle réelle et perpétuelle de passage canalisation souterraine des eaux

usées au profit de la parcelle ZE 167 (fonds dominant), sans indemnité de part ni d'autre, afin que le fonds dominant puisse se raccorder au tout à l'égout situé sur la parcelle ZE 56.

-CONSTATE que cette servitude est compatible avec l'affectation des parcelles grevées.

-DIT que les frais de constitution de cette servitude seront supportés par M. Gilbert SYLVESTRE.

-DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour mener à bien ce dossier et signer tous les documents nécessaires et l'acte notarié, ainsi que pour fixer et approuver les termes de cette servitude.

8 Correspondant défense

Vu le CGCT,

Vu les circulaires du 26 octobre 2001, 18 février 2002, 16 juillet 2003 et 27 janvier 2004 relatives aux Correspondants Défense,

Vu l'instruction du Ministère de la Défense du 8 janvier 2009,

Considérant que la fonction de Correspondant Défense répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité,

Considérant que chaque Commune est ainsi appelée à désigner un Correspondant Défense parmi les membres du Conseil municipal,

Considérant que les Correspondants Défense sont les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires dans leur Commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations Armée-Nation et qu'ils relaient les informations relatives aux questions de défense auprès du Conseil municipal et des habitants de leur Commune en les orientant, le cas échéant, vers les relais professionnels pouvant les renseigner sur les carrières militaires, le volontariat et la réserve militaire,

Considérant l'installation du nouveau Conseil municipal lors de sa séance du 28 mai 2020 suite aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De désigner** Bruno SERVIAN comme « correspondant défense ».

9 Désignation des membres de la commission de contrôles des listes électorales

Conformément à l'article L19 du code électoral, s'il est impossible de constituer une commission complète selon les règles énoncées dans les 1er et 2ème cas, il convient d'appliquer les règles du 3ème cas (cf. notre circulaire).

Ainsi, la commission sera composée de 3 membres désignés sur votre proposition :

- 1 conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission : Michelle BLESSON

- 1 délégué de l'administration : Madame Nicole VASSELIN

- 1 délégué du président du tribunal judiciaire : Monsieur Jean-Paul BARLATIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la désignation de Madame VASSELIN et Mr BARLATIER comme représentant de la commission de contrôles des listes électorales

10 Rapport d'activité Agglo

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux articles D2224-1 et D2224-3 du Code général des collectivités territoriales, il est fait obligation aux communes et EPCI de 3 500 habitants et plus de mettre à la disposition du public le ou les rapports annuels en question.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur la qualité des services publics 2019, établi par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

Ce rapport est consultable en Mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

11 Travaux cœur de village attribution des marchés :

Monsieur le maire informe qu'au vue des montants, inférieurs au seuil des marchés formalisés, un MAPA (marché à procédure adaptée) a été lancé pour la réalisation des travaux d'aménagement du cœur de village

CONSIDERANT la mise en concurrence effectuée sur la plateforme achat public.com,

CONSIDERANT la comparaison des différentes offres reçues, effectuée par le pouvoir adjudicateur

CONSIDERANT qu'une seule offre a été remise pour le lot 3 mais que son montant est inférieur à l'estimation administrative

Dans le cadre du marché, n°2020.01 pour les Travaux de réaménagement du cœur de Village, Les entreprises suivantes ont été retenues

Lot 1 Voirie – groupement d'entreprise Entreprise 26 / Echevin TP – 95 Rue Louis Saillant - 26800 PORTES LES VALENCE

Montant 86 284.95 € HT soit 103 541.49 € TTC

Lot 2 : Maçonnerie : Echevin TP - Quartier Ruinelle - 26120 UPIE

Montant 33456 € HT soit 40 147.20 € TTC

Lot 3 serrurerie – Serrurerie Montvendroise – Rte de la Garenne 26120 Montvendre

Montant = 45 774.00 € HT soit 54 928.80 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'ensemble des marchés pour chacun des lots et des montants énoncés ci-dessus
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

- QUESTIONS DIVERSES

* Proposition de la famille Gorce pour achat par la mairie du terrain de tennis privé :

Monsieur le Maire effectuera une visite sur place avant décision

* Info sur projet cantine scolaire :

La famille BONNET n'est plus vendeuse du terrain pressenti. Revoir implantation et définition des besoins.

* Réunion des présidents d'association :

Jeudi 24 septembre à 19h00 salle du conseil.

* Choix du représentant à L'AMD :

Pas de représentant désigné pour Montvendre, la représentante du secteur est Mme Lysiane VIDANNA de Chabeuil

* Radar pédagogique les premières statistiques :

88 % des personnes ont respecté la vitesse depuis Mai en entrant dans le village

72 % des personnes ont respecté la vitesse depuis Mai en sortant du village

Le radar relève la vitesse dans les 2 sens de circulation

*Projet agglo VRA 2020-2026, les demandes de la commune :

- En ce qui concerne le périmètre, celui-ci nous semble aujourd'hui trop vaste et trop éloigné entre le sud et le nord de l'agglomération. La seule évolution possible serait d'élargir le périmètre vers la communauté de commune de Rhône Crussol, ou il y a déjà des échanges notamment au niveau des transports. Enlever des communes du nord de l'agglo pour intégrer Rhône Crussol serait beaucoup plus logique.
- Au niveau des compétences, nous souhaitons que Valence Romans Agglo ne prenne aucune compétence additionnelle obligatoire pendant le mandat.
- Concernant la mobilité, la mise en place de pistes cyclables est une bonne idée pour rejoindre les villes centres en liaison avec les villages de l'est (exemple un Valence-Chabeuil en vélo électrique, c'est aujourd'hui possible), pourquoi pas une station à Chabeuil ? Le service Résa plus en milieu rural ne fonctionne pas. Il faut trouver une solution de remplacement plus simple et rapide pour l'utilisateur. En bus, il faut aujourd'hui 40 minutes pour faire Chabeuil-Valence pole bus c'est vraiment trop long... Si nous voulons réduire le nombre de voiture sur l'est valentinois et être force de proposition pour les salariés/Lycéens/Étudiants nous devons diviser ce temps de parcours par 2 avec un bus à haut niveau de service et une correspondance possible au niveau du rond-point de la LACRA avec le pôle Rovaltain et la gare TGV. Au niveau du covoiturage, celui-ci doit être mis en avant pour qu'il soit renforcé. Les entreprises rurales paient la taxe transport et elles ont une forte impression que le niveau de service n'a pas augmenté pour les salariés en ce qui concerne les transports en commun.
- Environnement, la valorisation du tri et le ramassage seront un enjeu des années à venir. La TEOM n'est pas juste car elle ne favorise pas le tri et n'est pas proportionnelle à la création de déchet, la redevance est beaucoup plus juste car elle peut varier par rapport aux foyers mais n'encourage pas le tri. L'agglo doit mettre en place un système pour la mise en place intelligente de la Redevance incitative et maintenir le ramassage au porte à porte.
- La déchetterie de Montvendre, n'est plus aux normes et sa structure n'est pas adaptée à la fréquentation des années 2020. Elle doit être remplacée sur un autre site au plus vite pour les habitants de l'est valentinois.
- Nous souhaitons une augmentation de la solidarité rurale afin de couvrir nos charges de plus en plus importante.
- Le maintien des fonds de concours est primordial pour les communes rurales. Les conditions d'obtention doivent être simples. (Ne pas cumuler plusieurs conditions pour en bénéficier)
- Le PLUI ne doit pas être mis en place sur VRA
- La compétence jeunesse a été reprise par l'agglomération à partir de 6 ans, nous demandons la prise en charge des moins de 6 ans ainsi qu'une meilleure répartition géographique et un nombre de place plus important pour les enfants de plus de 6 ans dans les communes sans structure.
- Communication intra agglo, création d'un guichet unique, afin d'améliorer la communication avec les élus avec la création d'un référent secteur. Son rôle serait de faire l'interface entre les services de l'agglo et les communes, de faire avancer les dossiers dans les services. De faire accélérer les réponses, de faire un point régulier avec les communes. Il serait le facilitateur pour les communes.

*Réunion avec les représentants départementaux (Jean SERRET et Muriel PARET) : étude des projets en cours (jeux, grillage foot, panneaux lumineux...)

* Choix des représentants aux commissions de l'agglo :

Les représentants de la commune aux commissions thématiques sont :

- Commission cycle de l'eau et transition énergétique : Laurent IMBERT
- Commission culture et patrimoine : Christelle CHEVALIER
- Commission sport : néant
- Commission administration générale, finances, relations humaines : Stéphane PHILIBERT
- Commission aménagement, logement, environnement, mobilité, agriculture : Sonia CHOVIN
- Commission cohésion sociale, famille, enfance, jeunesse : Martine CARAYON
- Commission attractivité, économie, tourisme : Céline FERRAND

L'agglo n'a gardé qu'un seul représentant par commission.

*Rentrée des écoles protocole covid :

La société de prestation du ménage effectuera un renforcement des désinfections conformément au cahier des charges COVID-19 envoyé par l'éducation nationale. Cela engendrera un cout additionnel pour la commune.

*Incivilité sur la commune :

Le Maire ou les adjoints sont intervenus plusieurs fois pendant l'été pour des incivilités sur l'ensemble de la commune. Le conseil demande à chacun de respecter autrui et de limiter au maximum les nuisances. (Bruits véhicule à moteur, bruits des fêtes, bruits des travaux, aboiement des chiens, utilisations inappropriées des vestiaires, détérioration des panneaux ou autres...)

De plus il est rappelé que les rodéos avec des motos sont fortement réprimander par la loi. (Roue arrière...)

L'ensemble du Conseil compte sur la responsabilité de chacun afin que l'agissement de quelques personnes (peu nombreuse heureusement !) cesse.

*Zone piétonne du Bost : remise en forme du chemin et éclairage en cour

*Groupe de travail marché de producteurs : si une borne foraine est installée devant la salle communale il pourrait être envisagé de mettre en place un marché hebdomadaire de producteurs. Rémi BRET et Sonia CHOVIN sont les référents sur ce dossier.

*Réparation à venir des portails avec électro aimant (WC extérieur salle communale, WC Lac, City stade et Garderie)

*Fibre : Début des travaux du local à partir de mi-octobre, et déploiement de la « phase étude » à venir.

Date des prochains conseils municipaux :

- Lundi 19 Octobre
- Lundi 23 novembre
- Lundi 14 décembre

La séance est levée à 22h45

Le Maire,
Bruno SERVIAN

